

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



ECONOMIC COMMUNITY OF
WEST AFRICAN STATES

NOT TO BE TAKEN AWAY

VINGT-DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE
DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
Lomé, 9-10 décembre 1999



COMMUNIQUE FINAL

NOT TO BE TAKEN AWAY



Secrétariat exécutif
Lomé, décembre 1999

Nationale,
Chef de l'Etat de la République du Niger

- Son Excellence Olusegun OBASANJO
Président de la République fédérale du Nigeria
- Son Excellence Abdou DIOUF
Président de la République du Sénégal
- Son Excellence Alhaji Dr. Ahmad Tejan KABBAH
Président de la République de Sierra Leone
- Son Excellence Général GNASSINGBE Eyadema
Président de la République Togolaise
- Madame Isatou NJIE-SAUDY
Vice-Président,
Ministre d'Etat chargé de la Santé, du Travail,
des Affaires sociales et des Affaires féminines
représentant le Président de la République de
Gambie
- Monsieur Enoch DOGOLEAH
Vice Président, représentant
le Président de la République du Libéria
- Monsieur Alexandre Dias MONTEIRO
Ministre du Commerce, de l'Industrie
et de l'Energie, représentant
le Premier Ministre du Cap Vert
- Monsieur Zaïnoul Abidine SANOUSSI
Ministre à la Présidence,
chargé des Affaires Etrangères,
représentant le Président
de la République de Guinée

- Monsieur José Pereira BATISTA
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale
représentant le Président de la République
de Guinée Bissau
- M. Sidi Mohamed Ould BOUBACAR
Ministre, Secrétaire Général de la Présidence,
représentant le Président de la République Islamique de
Mauritanie

3. Les personnalités suivantes ont également assisté à la vingt-deuxième session :

- Son Excellence K.Y. AMOAKO, Secrétaire Exécutif de la
Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (CEA)
- Général Louis SYLVAIN-GOMA, Secrétaire Général de la
Communauté Economique de l'Afrique Centrale
- Ambassadeur Lawrence AGUBUZU représentant le Secrétaire
Général de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)
- Professeur Ibrahima FALL, Sous-Secrétaire-Général de
l'Organisation des Nations unies, représentant le Secrétaire-
Général des Nations unies.
- Monsieur Koli KOUAME représentant le Directeur-Général du
Programme des Nations unies pour le Contrôle des Drogues
(PNUCID)
- Madame Léopoldine KOFFI Présidente de l'Association des
Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO).

... ..

... ..

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a tenu sa vingt-deuxième session ordinaire à Lomé, République Togolaise les 9 et 10 décembre 1999, sous la présidence de Son Excellence GNASSINGBE Eyadema, Président de la République Togolaise, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

2. Etaient présents à la session, les Chefs d'Etat et de Gouvernement suivants ou leurs représentants dûment accrédités :

- Son Excellence Mathieu KEREKOU
Président de la République du Bénin
- Son Excellence Blaise COMPAORE
Président du Faso
Président du Conseil des Ministres du Burkina Faso
- Son Excellence Henri Konan BEDIE
Président de la République de Côte d'Ivoire
- Son Excellence le Capitaine d'Aviation Jerry John RAWLINGS
Président de la République du Ghana
- Son Excellence Alpha Oumar KONARE
Président de la République du Mali
- Son Excellence le Chef d'Escadron
Daouda Mallam WANKE
Président du Conseil de Réconciliation

- ... Monsieur Ahmed SRIKAH, chef de Département des Affaires politiques et de l'Information, représentant le Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

I. SUIVI DES DECISIONS DU SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'OUA

4. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO se sont félicités des excellents résultats du Sommet extraordinaire de l'OUA, tenu à Syrte (Jamahiriya Arab Lybienne) sur l'Union africaine;
5. A cet égard, ils ont exprimé leur détermination à entreprendre tous les efforts nécessaires en vue de la réalisation des objectifs de l'Union africaine dans les délais prévus.
6. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO considèrent que l'accomplissement de cette union constitue une réponse appropriée aux grands défis que pose la mondialisation à l'Afrique, car, dans les grandes batailles qui ont déjà commencé et qui s'intensifieront au cours des années à venir, seuls les grands ensembles d'intégration économique au niveau régional émergeront.

II. CONSOLIDATION DE LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE DE L'OUEST

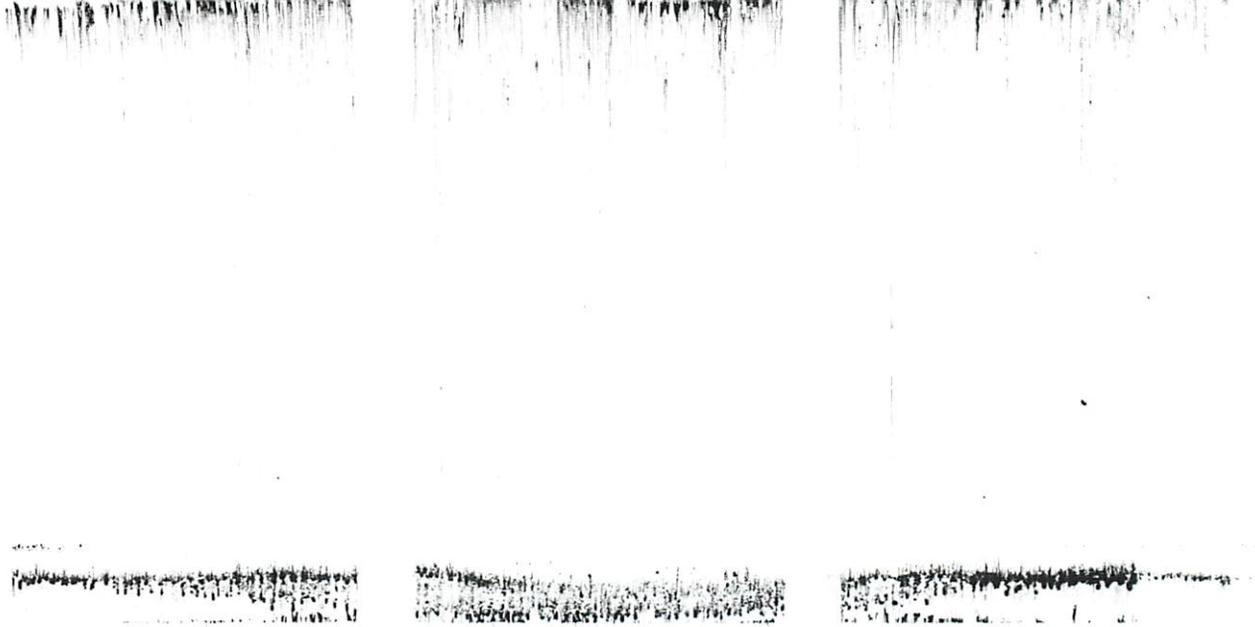
7. En se référant à la déclaration des principes politiques de la CEDEAO, les Chefs d'Etat ont salué l'avènement d'un régime civil démocratiquement élu au Nigéria comme un événement politique majeur porteur d'espérance nouvelle forte, pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement de la sous-région. Ils ont à cet égard, exprimé leur reconnaissance à Son Excellence Olusegun OBASANJO pour sa détermination à restaurer la croissance et le développement économique du Nigéria, qui auront à coup sûr un impact positif sur la performance générale de l'économie ouest africaine.
8. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adressé leurs félicitations au Gouvernement du Niger pour sa réussite dans l'organisation d'élections libres, justes et transparentes, qui permettront de remettre le pays sur la voie de la démocratie.
9. Ils ont salué l'élection de Monsieur Mamadou TANDJA, à la présidence de la République du Niger et lui ont exprimé leurs meilleurs souhaits de succès ainsi que ceux de bonheur au peuple nigérien. Ils ont lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte toute l'assistance nécessaire au redressement de l'économie du Niger.
10. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont salué le processus de retour à une vie constitutionnelle normale en Guinée-Bissau et ont également lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte une



assistance à ce pays pour lui permettre de surmonter les conséquences de la longue crise politique dont il émerge.

III. STRATEGIE D'ACCELERATION DU PROCESSUS D'INTEGRATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

11. Les Chefs d'Etat se sont préoccupés de la persistance de la crise économique qui frappe durement la sous-région, malgré l'amélioration de certains indicateurs économiques et financiers dans nombre de pays de la Communauté.
12. Considérant les défis du développement que l'Afrique de l'Ouest doit relever pour faire face aux enjeux de la mondialisation, ils ont réaffirmé leur volonté politique de s'employer au renforcement de la CEDEAO, et à la mise en oeuvre des programmes communautaires afin de favoriser la croissance et le développement durable des économies ouest africaines.
13. A cet effet, ils ont approuvé la stratégie d'accélération du processus d'intégration de la CEDEAO, en vue de la création d'un marché régional unique en Afrique de l'Ouest fondé sur la libéralisation des échanges, l'établissement du Tarif extérieur commun, l'harmonisation des politiques économiques et financiers des Etats membres.



14. Les Chefs d'Etat ont lancé un appel pressant aux partenaires extérieurs de développement afin qu'ils apportent toute l'assistance nécessaire à la CEDEAO pour la mise en oeuvre de cet important programme.
15. Les Chefs d'Etat ont souligné la nécessité de la coordination des programmes d'intégration de la CEDEAO et de l'UEMOA. A cet égard, ils encouragent le Secrétaire Exécutif de la CEDEAO et le Président de la Commission de l'UEMOA à poursuivre et approfondir les contacts déjà établis entre les deux institutions en vue d'éviter les chevauchements et les duplications dans la réalisation des programmes communautaires.
16. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris note du remarquable discours de Son Excellence Olusegun OBASANJO et ont décidé d'en faire un document de travail de la présente session.
17. La Conférence a noté avec satisfaction l'engagement du Président de la République fédérale du Nigéria de lever toutes les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce régional et à supprimer les postes de contrôle sur les routes internationales afin de créer une zone sans frontière entre le Nigéria et les pays voisins.
18. Tous les Etats membres sont invités à s'inspirer de cette louable initiative pour accélérer la mise en oeuvre des programmes prioritaires

de la CEDEAO. Les Chefs d'Etat ont reconnu la pertinence d'une approche différenciée dans la marche vers l'intégration. A cet égard, ils ont approuvé les propositions du Président Obasanjo visant à permettre à un groupe d'états de la Communauté à prendre des mesures concrètes et pragmatiques en vue d'accélérer leur intégration.

IV. PROGRAMME DE COOPERATION MONETAIRE

19. Les Chefs d'Etat ont souligné la nécessité d'un approfondissement de la convergence des performances macro-économiques des Etats membres, aux fins de conforter la crédibilité de la zone monétaire unique à créer au sein de la CEDEAO. A cet égard, ils ont approuvé des critères de convergences macro-économiques de premier et de second rang. Ils ont néanmoins décidé de fixer la limite supérieure du taux d'inflation à 5 % et les réserves extérieures brutes à 6 mois d'importation des biens et services. Les critères seront mis en oeuvre par tous les Etats membres d'ici à l'an 2003. La zone monétaire unique interviendrait le 1er janvier 2004, au terme de la période de convergence réussie.

20. Pour faciliter la réalisation du programme de convergence, les Chefs d'Etat ont également approuvé les organes du dispositif de la surveillance multilatérale des politiques économiques et financières.

V. SECURITE ALIMENTAIRE

21. La Conférence, reconnaissant l'importance de l'agriculture dans le développement socio-économique des Etats membres de la CEDEAO, a instruit le Secrétaire Exécutif à accélérer l'élaboration d'un cadre régional de sécurité alimentaire mieux adapté aux besoins de la sous-région. Une conférence des Ministres de l'Agriculture de la CEDEAO sera convoquée à cet effet pour examiner en détail la stratégie de développement agricole élaborée.

VI. LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS

22. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont relevé la persistance de nombreux barrages illégalement érigés le long des routes ouest africaines qui constituent une entrave à la libre circulation des personnes et le développement des échanges intra communautaires.
23. Ils ont lancé un appel à tous les Etats membres en vue du démantèlement des barrières. A cet égard, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de l'établissement d'un mécanisme communautaire de surveillance permanente des barrages routiers en vue de leur démantèlement. Le Secrétariat est chargé d'engager une réflexion à ce propos en vue d'en définir les modalités pratiques de

réalisation.

VII. SITUATION FINANCIERE DES INSTITUTIONS

24. La Conférence s'est préoccupée du montant des arriérés de contribution des Etats membres aux budgets des institutions de la Communauté. Les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont estimé à cet égard, que la mise en oeuvre rapide du prélèvement communautaire est de nature à apporter une solution durable au problème posé par l'accumulation de ces arriérés. En conséquence, ils ont félicité les Etats membres qui ont déjà ratifié le protocole sur le Prélèvement communautaire et ont invité les autres à le faire dans les meilleurs délais.

VIII. RESTRUCTURATION DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE

25. Dans le cadre du renforcement des activités opérationnelles des Institutions de la Communauté, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont approuvé la restructuration du Secrétariat exécutif et la transformation du Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement de la CEDEAO en une holding dénommée Banque d'Investissement et de Développement scindée en deux filiales (Banque régionale d'Investissement et fonds régional de Développement)

IX. DESIGNATION DES FONCTIONNAIRES STATUTAIRES

26. La Conférence a invité les Chefs d'Etat et de Gouvernement à donner suite, avant le 31 janvier 2000, à la lettre que leur a adressée le Président en exercice sur la désignation des fonctionnaires statutaires.

X. COUR DE JUSTICE ET PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE

27. La Conférence a approuvé la mise en place de la Cour de Justice de la Communauté. Le pays devant abriter le siège de la Cour sera déterminé après consultations entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement. Ils ont instruit le Secrétaire Exécutif à prendre les mesures nécessaires pour le recrutement des juges conformément aux dispositions du Traité de la CEDEAO
28. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont également demandé au Secrétaire Exécutif d'entreprendre les actions nécessaires pour l'installation le plus rapidement possible du Parlement de la Communauté.

1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

XI. CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS LA SOUS-REGION

i) Sierra Leone

29. La Conférence s'est félicitée de la signature de l'Accord de Paix de Lomé entre le Président Ahmad Tejan KABBAH et le Caporal Foday SANKOH dont la mise en oeuvre a permis de faire progresser le processus de paix. Les Chefs d'Etat ont exhorté les principaux acteurs à continuer d'oeuvrer de concert pour établir une paix durable dans le pays. Ils les ont invité à encourager les rebelles à déposer les armes et a orienté principalement leurs efforts sur l'accélération de la mise en oeuvre du programme de Désarmement, de Démobilisation et de Réhabilitation (DDR).
30. S'agissant de la situation en Sierra Leone, les Chefs d'Etat, après s'être réjouis de la décision de l'Organisation des Nations unies d'y d'éployer des troupes de maintien de la paix, (UNAMSIL), ont invité la communauté internationale à apporter l'assistance nécessaire aux pays de la sous-région pour leur permettre de participer activement aux opérations de l'ECOMOG dans ce pays. Ils ont noté avec satisfaction la promesse du Gouvernement des Pays-Bas d'apporter une assistance au Mali en vue de sa participation à ladite opération.

ii) Libéria / Guinée

31. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont recommandé la mise en oeuvre dans les meilleurs délais des mesures arrêtées à l'issue du Sommet extraordinaire tenu à Abuja le 16 septembre 1999 pour apaiser les tensions entre le Libéria et la Guinée. Le Secrétaire Exécutif devra convoquer une réunion des Ministres du Libéria, de la Sierra Léone et de la Guinée afin d'assurer l'application des décisions du Comité ad hoc des Chefs d'Etat.

XII. MECANISME DE PREVENTION, DE GESTION, DE REGLEMENT DES CONFLITS, DE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

32. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réitéré leur détermination à mettre en place le Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité, susceptible de renforcer la coopération. Ils ont à cet effet approuvé le projet de protocole y relatif et ont désigné comme suit, les Etats membres du Conseil de Sécurité de Médiation prévu dans ledit Mécanisme.

- Benin
- Côte d'Ivoire
- Gambie
- Ghana

- Guinée
- Libéria
- Mali (Président)
- Nigéria
- Sénégal
- Togo

33. Ils ont exprimé la nécessité de lutter vigoureusement contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères, la criminalité frontalière notamment contre la drogue et le blanchiment d'argent. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté en conséquence un protocole relatif audit mécanisme ainsi que des décisions sur la lutte contre le blanchiment d'argent.
34. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement exhortent les Etats membres devant abriter les bureaux d'observation des zones à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie et le Libéria, à prendre toutes les dispositions pouvant permettre à ces bureaux d'être rapidement opérationnels.
35. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement expriment leur gratitude à l'Union européenne pour l'assistance financière accordée à la CEDEAO en vue de la mise en oeuvre du Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement et de Maintien de la Paix.

36. S'agissant de la création d'un Conseil des Sages, la Conférence invite les Etats membres à transmettre au Secrétariat exécutif au plus tard le 31 janvier 2000 la liste des personnes devant siéger au sein du Conseil, afin de permettre sa mise en place effective.

XIII. MORATOIRE SUR L'IMPORTATION, L'EXPORTATION ET LA FABRICATION DES ARMES LEGERES

37. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont félicité Son Excellence Charles Ghankay TAYLOR, pour la destruction des armes récupérées dans le cadre du processus de paix au Libéria.
38. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement se félicitent des progrès accomplis dans la réalisation des activités prioritaires du plan d'action pour la mise en oeuvre du programme dans quelques Etats membres. Ils ont pris une décision visant à accélérer la mise en place des commissions nationales prévues dans le moratoire.
39. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont instruit le Secrétaire Exécutif à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des différents volets du plan d'action pour la mise en oeuvre du moratoire.
40. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement soutiennent la tenue au Mali en l'an 2000, de la Conférence ministérielle des ONC sur la lutte contre la

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail. The records should be kept up-to-date and should be easily accessible to all relevant parties.

2. The second part of the document outlines the procedures for the monthly reconciliation process. This involves comparing the company's internal records with the bank statements to ensure that they match. Any discrepancies should be investigated and resolved promptly to avoid any potential issues.

3. The third part of the document describes the process for preparing the quarterly financial statements. This includes gathering all the necessary data, performing the calculations, and reviewing the results to ensure accuracy. The statements should be prepared in a clear and concise manner, following the relevant accounting standards.

4. The fourth part of the document discusses the importance of regular communication and reporting to the management and the board of directors. This helps to provide them with the information they need to make informed decisions and to monitor the company's financial performance.

5. The fifth part of the document outlines the process for the annual financial review. This involves a comprehensive review of the company's financial performance over the entire year, including a comparison with the budget and the previous year's performance. The results of the review should be used to identify areas for improvement and to set targets for the following year.

prolifération illicite des armes légères décidée par la 35^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA tenue à Alger du 8 au 10 juillet 1999.

XIV. NEGOCIATIONS UNION EUROPEENNE/ACP

41. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO se sont réjouis des développements positifs enregistrés dans les négociations en vue du renouvellement de la Convention de Lomé. A cet égard, ils ont félicité le Secrétariat exécutif de la CEDEAO pour son rôle de coordination des positions des Etats membres de la Communauté.
42. Les Chefs d'Etat ont réaffirmé leur détermination à rester unis dans la perspective des changements qui pourraient affecter les relations Union européenne/ACP à l'issue de la période de transition de 8 ans récemment acceptée lors des négociations entre les deux parties.
43. La Conférence a reconnu la CEDEAO comme le cadre de coordination le plus approprié des relations entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne. A cet égard, le Président de la Conférence a été chargé par ses pairs de prendre toute initiative qu'il jugera nécessaire à l'effet d'assurer cette coordination.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail. The records should be kept up-to-date and should be easily accessible to all relevant parties.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include interviews, surveys, and focus groups. Each method has its own strengths and weaknesses, and it is important to choose the most appropriate method for the specific research objectives.

3. The third part of the document describes the results of the data collection and analysis. The results show that there is a strong correlation between the variables being studied, and that the findings are consistent with the hypotheses that were tested. The results also provide valuable insights into the underlying causes of the observed phenomena.

4. The final part of the document discusses the implications of the findings and provides recommendations for future research. It is clear that there is still much to be learned about the topic, and that further research is needed to address the remaining questions. The recommendations are based on the findings and are designed to guide future researchers in their work.

XV. APPEL DE LA CONFERENCE A L'UNION EUROPEENNE

44. La Conférence a lancé un appel pressant à l'Union européenne en faveur de la levée des sanctions qui frappent la République togolaise. Ces sanctions ont gravement affecté l'économie togolaise, avec comme conséquence l'accroissement de la pauvreté, le ralentissement de la croissance économique et l'affaiblissement de la capacité du pays à assurer un développement durable.
45. La Conférence est convaincue que la levée de ces sanctions dans les délais les plus rapides serait mieux à même de servir la cause de la démocratie, des droits de l'homme, de la justice sociale et du développement durable au Togo.

XVI. L'HYMNE DE LA CEDEAO

46. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont auditionné l'hymne de la CEDEAO et ont exprimé leur satisfaction aux compositeurs. Ils ont demandé que le Secrétariat exécutif leur communique les bandes enregistrées pour une meilleure appréciation de l'oeuvre.

XVII. PRIX D'EXCELLENCE CEDEAO

47. En vue d'encourager la créativité, la Conférence des Chefs d'Etat et de

Gouvernement a créé le prix d'excellence décerné tous les deux ans à toute personne ou institution qui se serait distinguée dans les domaines de la science, de la culture et de l'agriculture. En 1999, le prix est décerné dans le domaine de la littérature. La Conférence a décerné le prix d'excellence de la CEDEAO dans le domaine de la littérature aux lauréats dont les noms suivent :

- M. Thierry AKPO, pour son roman "La ligne continue"
- M. Mohamed SHÉRIF pour son oeuvre "Secret fear" (Peur secrète).

XVIII. DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE LA JEUNESSE

48. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont rappelé l'importance que la Communauté accorde à la Jeunesse. En vue de renforcer les activités menées au niveau régional pour promouvoir le développement de la jeunesse, la Conférence a demandé au Secrétariat exécutif de fournir une assistance à l'Union des Jeunes de l'Afrique de l'Ouest (UJAO) à l'instar de celle accordée à l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO).
49. Conférence, reconnaissant le rôle positif que jouent les femmes dans l'intégration demande au Secrétariat d'étudier les modalités d'accroissement des indemnités accordées à l'AFAO.

XIX. Promotion des Organes d'information dans la sous-région

50. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont instruit le Secrétaire Exécutif d'établir les contacts nécessaires avec les promoteurs de la télévision par satellite LC2 installée à Cotonou en vue d'étudier les modalités de sa diffusion dans l'espace CEDEAO.

XX. ELECTION DU PRESIDENT

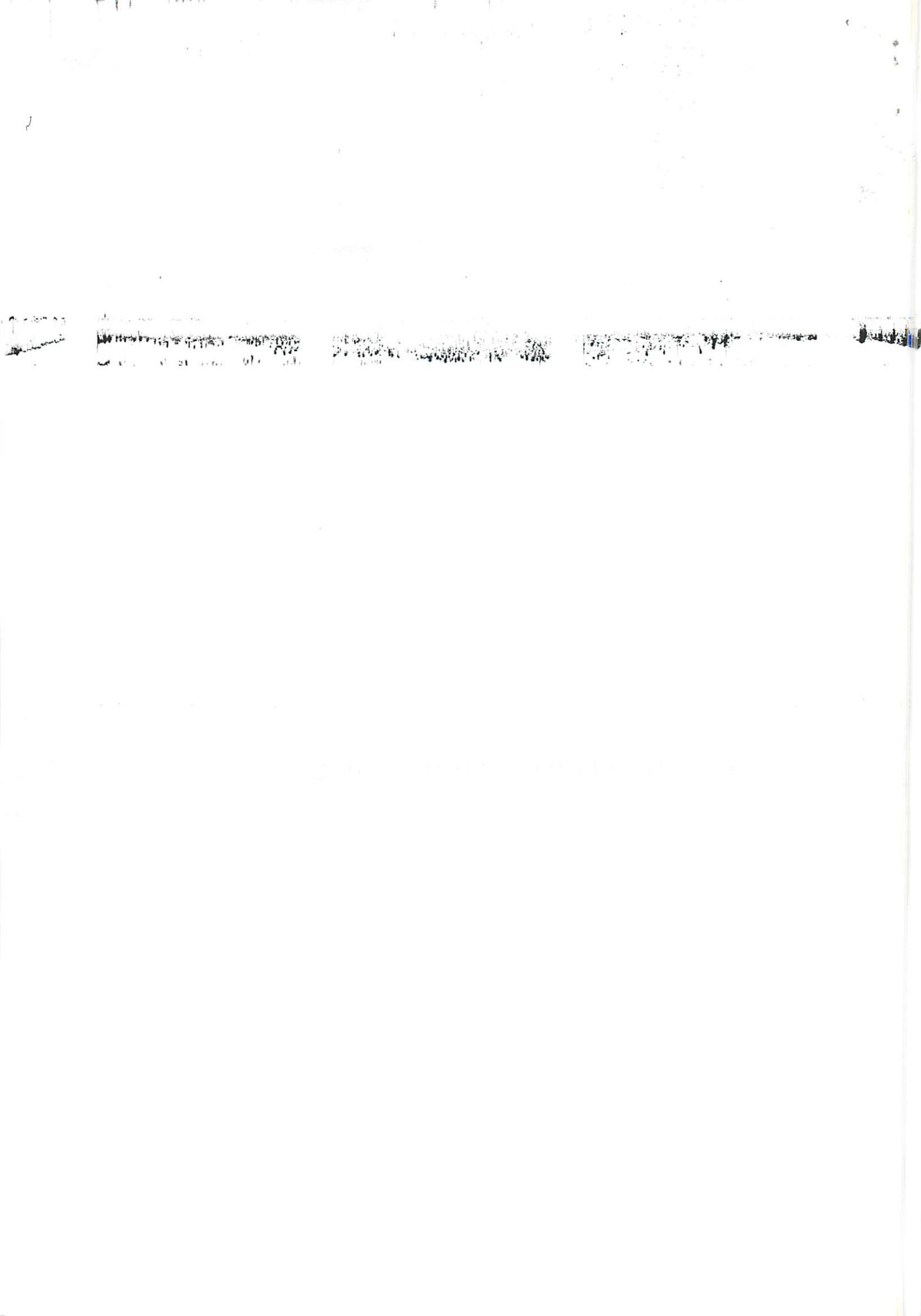
51. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont confirmé à l'unanimité la désignation de la République du Mali en qualité de Président en exercice de la Communauté pour 1999-2000.

XXI. DATE ET LIEU DU PROCHAIN SOMMET

52. A l'invitation de Son Excellence Alpha Oumar KONARE, Chef d'Etat de la République du Mali, la Conférence a accepté de tenir sa vingt-et-unième session à Bamako en décembre.

XXII. MOTION DE REMERCIEMENTS

53. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé leur profonde gratitude au Président en exercice, Son Excellence GNASSINGBE



Eyadema, Président de la République Togolaise pour le leadership exemplaire dont il a fait preuve pour promouvoir l'intégration ouest africaine. Ils ont particulièrement été sensibles à l'accueil fraternel qui leur a été réservé et aux excellentes commodités qui leur ont été offertes au cours de leur séjour au Togo. La Conférence a particulièrement félicité le Président Eyadema pour l'intérêt personnel qu'il a manifesté dans la recherche de la paix et la sécurité régionales et pour le renforcement de la CEDEAO. Les Chefs d'Etat tiennent à exprimé leur appréciation pour les heureuses initiatives qu'il a récemment prises en faveur de la démocratisation de son pays qu'il a toujours servi avec dévouement digne d'éloges.

FAIT A LOME LE 10 DECEMBRE, 1999